

**Le Maire de la Ville de VANNES,**

*Vu la demande en date du 04/01/2023 par Maître PROUTEAU, demande l'alignement de la propriété cadastrée CY 147, 6 rue d'Alsace, commune de Vannes appartenant aux consorts GOURET ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;*

*Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;*

*Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;*

*Vu la conformation des lieux ;*

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT**

**Article 1 – Alignement**

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée par le croquis et la photo matérialisant la limite de fait du domaine public annexé au présent arrêté.

**Article 2 – Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

**Article 3 – Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

**Article 4 – Validité et Renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée

**Article 4 – Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

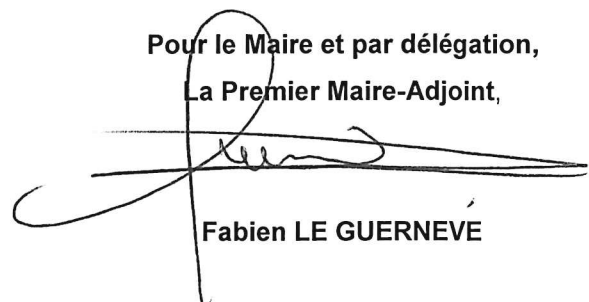
**Article 5 – Recours**

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Vannes, le 5 janvier 2023

**Pour le Maire et par délégation,**

**La Premier Maire-Adjoint,**



**Fabien LE GUERNEVE**

Envoyé en préfecture le 09/01/2023

Reçu en préfecture le 09/01/2023

Affiché le

ID : 056-215602608-20230105-AR\_ADD\_2023\_002-AR

## Croquis et photo matérialisant la limite de fait du domaine public



Limite de la voie publique au droit de la propriété sise 6 rue d'Alsace, cadastrée CY 147, matérialisée avec la ligne rouge ci-dessous.

